

Vous souhaitez vous faire tester ou vacciner ?

Des centres éphémères de test et de vaccination sont mis en place sur les Campus de l'Université de Strasbourg au mois de septembre.

J'ai été vacciné par un vaccin reconnu en France, et je souhaite obtenir un pass sanitaire en France

Si vous avez été vacciné dans l'un des pays suivants : États membres de l'Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles uniquement) et Suisse, vous pouvez obtenir le certificat Covid numérique de l'Union Européenne. Il est accepté en France dans l'**application TousAntiCovid**.



Si vous avez été **vacciné en dehors de ces pays**, vous pouvez :

- Vous rendre sur le **stand de la CPAM** (Caisse primaire d'assurance maladie) au village des services à l'Agora de rentrée du 6 au 17 septembre sur le Campus Esplanade dans le Hall du Patio ;
- Vous rendre dans les **centres éphémères de test** sur les campus de l'Université de Strasbourg ;
- Contacter le Service de santé universitaire par mail **sante.etudiants@unistra.fr** .

Je n'ai jamais été vacciné




Rendez-vous dans les **centres de tests éphémères sur les campus de l'Université de Strasbourg** pour effectuer un test. Après les résultats du tests, vous serez orienté le cas échéant vers le centre éphémère de vaccination.

Je suis ressortissant hors Union européenne ou j'ai été vacciné en dehors de l'Union européenne, et je souhaite obtenir un pass sanitaire



Les personnes vaccinées hors de l'Union européenne ou testées négatives peuvent obtenir un Pass en faisant une **demande de conversion du certificat de vaccination étranger en pass sanitaire français**.


Remplissez le formulaire de demande en ligne sur **www.demarches-simplifiees.fr/commencer/passe-sanitaire-francais-de-l-etranger**

Joignez à votre demande les copies des documents suivants, sous forme électronique uniquement :

-  Votre certificat de vaccination, établi selon les règles du pays de vaccination et faisant apparaître clairement le type de vaccin utilisé ;
-  Votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité en cours de validité) ;
-  Votre justificatif de résidence à l'étranger (permis de conduire indiquant l'adresse de résidence à l'étranger, facture de gaz, téléphone ou d'électricité de la résidence à l'étranger, visa de séjour dans le pays de résidence ou permis de séjour étranger ou carte consulaire, etc.)

Si vous êtes conjoint ou enfant d'un ressortissant français :

-  Une copie de la pièce d'identité du pays dont vous détenez la nationalité, en cours de validité ;
-  La preuve du lien juridique existant avec votre conjoint ou parent de nationalité française (copie acte de mariage ou livret de famille, attestation de Pacs, acte de naissance sur lequel figure l'enregistrement du Pacs, acte de naissance de l'enfant).

 Les documents rédigés en langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction certifiée en français.

🗨️ Où trouver un centre de test ou de vaccination à l'Université de Strasbourg?

Centre éphémère de tests Covid

📍 Campus Esplanade du 2 au 17 septembre
Devant l'Institut Lebel



📍 Campus Illkirch du 9 au 25 septembre
Devant le Pôle API



Centre éphémère de vaccination

📍 Campus Esplanade du 6 au 17 septembre de 9h à 20h
Hall de l'Institut Lebel



📍 Campus d'illkirch
Centre de vaccination UGECAM
10 avenue Achille Baumann – 67 400 Illkirch



🔍 **Après le 17 septembre**, les centres éphémères de vaccination sur le campus ne seront plus actifs. Vous devrez vous faire vacciner dans les centres de vaccination situés en ville. Vous trouverez les adresses de ces centres et vous pourrez prendre rendez-vous sur la plateforme Doctolib (www.doctolib.fr)